

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2012

Présents : Messieurs Jean Venot, Dominique Arnoux, Pierre d'Heilly, Michel Grandjanny, Frédéric Mathy, Robert Nuzillat, Mademoiselle Sabine Prévotat, Mesdames Aude Bourgeon, Sophie Lorton, Marie-Hélène Porot, Marie-Hélène Postal, Paule Redeuilh,

Excusés : Monsieur Laurent Mazille, Madame Joëlle Muller

ORDRE DU JOUR

➤ R.P.I

Le conseil municipal prend la délibération suivante :

Un arrêté du 19 avril 2012 (reçu en mairie le 3 mai 2012) de Monsieur BOURGUIGNON, directeur académique des services de l'éducation nationale nous annonce officiellement le retrait d'un emploi sur le RPI Moroges-Bissey sous Cruchaud. Ce retrait concerne le 2^{ème} poste de Moroges.

Le Conseil municipal de Moroges à été sollicitée il y a 3 ans par le Conseil Municipal de Bissey Sous Cruchaud pour réaliser un regroupement pédagogique intercommunal (RPI), afin d'offrir aux enfants de Bissey de meilleures conditions d'enseignements. En effet, les effectifs de l'école de Bissey étant en diminution une fermeture était prévue ne laissant plus qu'une seule classe regroupant les 5 niveaux et la fermeture complète de l'école semblait inéluctable.

Le conseil municipal de Moroges tout en sachant que ce RPI fragilisait le 2^{ème} classe de Moroges a alors pris la décision de répondre favorablement à la demande de la commune de Bissey pour les raisons suivantes :

- ☞ Par raison de solidarité,
- ☞ En continuité de l'action menée ensemble contre la fermeture d'une classe de maternelle en 2008 et surtout dans l'intérêt des enfants des deux écoles, pour leur assurer les meilleures conditions d'enseignements.

Les enfants des deux écoles se côtoient depuis la maternelle et les parents ont pris l'habitude de participer tout au long de l'année à des animations en commun aux travers l'association Récré'action.

C'est pourquoi le RPI doit être poursuivi. Le conseil municipal de Moroges décide de défendre son point de vue auprès du tribunal administratif et mandate Maître CHATON pour représenter la commune auprès du tribunal administratif.

➤ Vente de terrain

Mr Lopez, propriétaire de la maison du poêle dans la zone artisanale au nord de la RN80 explique que le projet qu'il avait envisagé ne s'est pas concrétisé mais qu'il est néanmoins toujours intéressé par la parcelle E 798 qui jouxte son terrain.

Après son départ le conseil municipal décide de vendre cette parcelle 3000 € pour 684 m².

➤ DIVERS

* Le Maire informe le conseil municipal que l'agence technique départementale propose une nouvelle compétence dans le domaine environnemental à savoir l'efficacité énergétique des bâtiments publics. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du Programme Energie Climat Bourgogne (PECB) en partenariat avec la région Bourgogne, l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME) et le fond européen (FEDER).

Le coût de l'étude par bâtiment s'élèverait à environ 300 € pour la commune (30% du coût). Le conseil municipal décide de s'inscrire dans cette démarche.

* TENNIS : Un conseiller municipal, suite à une remarque faite par un habitant morogeois, fait remarquer que des enfants se servent du court de tennis comme terrain de jeux. Des cailloux posés en tas sur le court ont été constatés. Un panneau devrait être installé afin d'informer les utilisateurs qu'aucun matériau extérieur ne doit être introduit sur le court de tennis.

* Des cyclistes se plaignent de ne pas pouvoir circuler rue des acacias obstruée par le locataire de la maison de la commune. Un courrier lui sera adressé.

* Subvention : Le maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 1 600 € à l'association Moroges à travers les siècles. Cette somme sera reversée à la fondation du patrimoine qui lui permettra d'abonder plus la souscription mise en place pour la restauration du four de Mortières.

* Le conseil fixe une matinée nettoyage le samedi 23 juin.

Séance levée à 21h15.

Prochain conseil le 13 juin 2012 à 18h45